RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **18 décembre 2019**

Compte rendu affiché le **25 décembre 2019**

Date de convocation du conseil municipal le **12 décembre 2019**

Présidente **: Madame Hélène GEOFFROY, Maire**

Secrétaire de séance **: Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Virginie COMTE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustapha USTA, Mourad BEN DRISS, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA , Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE, Christiane PERRET FEIBEL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia NEZZAR à Nawelle CHHIB

Membres absents :

Jean-Michel DIDION, Christine JACOB, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Batoul HACHANI, Bernard GENIN

Objet :

Subventions aux collèges et lycées année 2019

V_DEL_191218_18

Rapport de Madame DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, la ville verse aux établissements scolaires du secondaire, une subvention forfaitaire de 3,50 euros par élève calculée au prorata des effectifs de l'année scolaire en cours, afin qu'ils puissent mener à bien l'accueil des nouveaux élèves et la réalisation de projets pédagogiques spécifiques.

Les financements permettent notamment, dans le cadre de la mise en place des projets des établissements, d'organiser des sorties thématiques, des interventions liées à la santé, à la citoyenneté, à la culture et des aménagements des espaces extérieurs.

Pour l'année scolaire 2019/2020 il vous est proposé de poursuivre le versement de ces subventions aux collèges et aux lycées. Le montant global des subventions pour les collèges, lycées et écoles de la ville s'élève à 13 443,50€.

En conséquence, je vous propose :

- d'autoriser Madame la Maire à verser une subvention forfaitaire aux établissements du secondaire (selon le tableau joint en annexe). Cette dépense sera imputée au chapitre 65, article 6574 du budget primitif 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant l'intérêt d'aider les établissements du secondaire à mener à bien l'accueil des nouveaux élèves et la réalisation de projets pédagogiques spécifiques ;

Entendu le rapport présenté le 18 décembre 2019 par Madame Kaoutar Dahoum, 2ème adjointe déléguée à l'éducation et à l'emploi ;

Après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame la Maire à verser une subvention forfaitaire de 3,50€ par élève aux établissements du secondaire selon le tableau joint en annexe.

Nombre de suffrages exprimés : 36
Votes Pour : 36
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mercredi 18 décembre 2019 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY

Rendu exécutoire par transmission en Préfecture

Le 27 DEC. 2019

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

MONTANT DES SUBVENTIONS AUX COLLEGES année scolaire 2019-2020

NOM DU COLLEGE	EFFECTIFS année scolaire 2019-2020	MONTANT DES SUBVENTIONS 3,5€/élève
Aimé CESAIRE	528	1 848,00 €
Henri BARBUSSE	587	2 054,50 €
Jacques DUCLOS	407	1 424,50 €
Pierre VALDO	550	1 925,00 €
Simone LAGRANGE	405	1 417,50 €
TOTAL	**2477**	**8 669,50 €**

MONTANT DES SUBVENTIONS AUX LYCEES année scolaire 2019-2020

NOM DU LYCEE	EFFECTIFS année scolaire 2019-2020	MONTANT DES SUBVENTIONS 3,5€/élève
LES CANUTS	417	1 459,50 €
Robert DOISNEAU	807	2 824,50 €
Ecole BOISARD	140	490,00 €
TOTAL	**1364**	**4 774,00 €**

TOTAL GLOBAL	**13 443,50 €**